

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Marc OXIBAR,

Date de convocation : jeudi 16 avril 2026,  
Secrétaire de séance : Vincent CAUBET

Étaient présents 55 titulaires, 9 suppléants, 10 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Patrick LENDRES, Vincent CAUBET, Etienne SERNA, Michel LARQUIER, Pierre CASABONNE, Ingrid DIDIER, Julien BUREL, Amagoia CAMPET, Xavier BOISSY, Françoise ASSAD, Sébastien SARASA, Philippe VIGNEAU, Philippe BORDENAVE, Yann CAMOU JUNCAS, Sylvie BETAT, Nathalie CORONAS, Thomas LAFFORE, Guillaume POSE, Philippe PECAUT, Didier LOUSTAU, Frédéric PAULY, Cathy GARCÈS, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Lysiane PALACIN, Christine CABON, Bernard AURISSET, Nicole MOLUS, Jean-Pierre PRU-LESTRET, Danièle MIRANDE-REY, Corinne LAGRAVE, Marc OXIBAR, Michel ADAM, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Sonia CAMPAGNE, Geneviève CIMORRA, Sébastien DE TRUCHIS, Alfredo DOS SANTOS, Nadia DUPEROUSSE, Philippe GARROTÉ, Carole LADEUIX, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Dominique QUEHEILLE, Anne SAOUTER, Clément SERVAT, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Loïc LUNION, Louis BENOIT GRACIA, Martine MIRANDE, Christophe GUÉRY

Suppléants : Catherine SARGENTI suppléante d'Ophélie ESCOT  
Jean CASABONNE suppléant de Michel HIDALGO  
Christian BONNE suppléant de Philippe SANSAMAT  
Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE  
Dominique BÉTRAN suppléant de Christian ZAMUNER  
Sylvie BERRIEIX suppléante de Jean-Philippe GRUEL  
Elodie MAYSOUNAVE suppléante de Florian MIROU  
Denise ARRIGAS suppléante d'Alain QUINTANA  
Bertrand SAUT suppléant de Bruno GUITTON

Pouvoirs : Cédric PUCHEU à Danièle MIRANDE-REY, Jean-Christophe DOUS BOURDET-PEES à Lysiane PALACIN, Stéphanie CAZABONNE à Julien BUREL, Anne BARBET à Flora LAPERNE, Jean CONTOU-CARRÈRE à Stéphane LARTIGUE, Iñaki ECHANIZ à Marie-Lyse BISTUÉ, Elodie JIMENEZ à Sébastien DE TRUCHIS, Nicolas MALEIG à Dominique QUEHEILLE, Frédéric BARATS à Yann CAMOU JUNCAS, Claude LACOUR à Bernard AURISSET

Absents : Béatrice ZAGO

**RAPPORT N° 260428-30-FIN-**  
**BUDGET ANNEXE DU SICTOM**  
**BUDGET PRIMITIF 2026 ET TARIFS**

P. CASABONNE explique que les informations relatives à ce budget annexe figurent dans le rapport de présentation annexé au présent rapport.

Ainsi, le budget annexe 2026 s'équilibre de la manière suivante:

- Section de fonctionnement : 6 400 000.00 €
- Section d'investissement : 1 960 000.00 €

En section de fonctionnement, les dépenses se décomposent en 6 domaines que sont la prévention, l'incinération, la collecte des déchets ménagers, la collecte sélective, les déchèteries et les frais généraux.

En termes de recettes, il est à noter que nous percevons la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les aides liées au soutien de la collecte sélective et la revente des matériaux.

En section d'investissement, les principales dépenses sont liées à l'acquisition de matériels de pré-collecte équipés de dispositifs d'identification (colonnes, bacs, abris bacs biodéchets...), de collecte et d'équipement de déchèteries.

Tarifs des prestations :

Les tarifs des prestations restent identiques aux tarifs appliqués en 2025.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 65 voix pour, 3 contre (P. LENDRES, J. CASABONNE, J-M. PRU-LESTRET), 5 abstentions (M. ADAM, A. DOS SANTOS, N. DUPEROUSSE, C. LADEUIX, C. SERVAT) et 1 nul/blanc/non-participation (D. ARRIGAS) :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 du SICTOM, arrêté aux montants ci-dessus,
- **MAINTIENT** les tarifs existants,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 28 avril 2026  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

*Signé VC*

*Signé MO*

Vincent CAUBET

Marc OXIBAR